



Entreprises de moins de 250 salariés – Année 2019

Dans le cadre du **développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** des entreprises industrielles, l'OPCAIM / ADEFIM peut financer tout ou partie d'un diagnostic et / ou d'un accompagnement RH personnalisé.

Les interventions, réalisées par un prestataire externe à l'entreprise, peuvent notamment porter sur les thématiques suivantes :

Diagnostic GPEC / Industriel

Le diagnostic GPEC est un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'emploi, des métiers et des compétences disponibles dans l'entreprise. En tant que projection dans le futur, il permet de prendre des décisions pour recruter, manager les ressources humaines et veiller au maintien des compétences clés dans l'entreprise.

Exemples GPEC

- *Processus de recrutement*
- *Référentiels de compétences*
- *Pyramides des âges*
- *Mobilité interne, ...*

Exemples Volet Industriel

Augmentation de la productivité, des capacités de production,...
Amélioration de la Qualité, Conception,...
Renforcement de la fonction commerciale,...

Accompagnement Ressources Humaines

Quelques exemples :

- *Entretiens annuel, professionnel*
- *Fiches métiers, fiches de postes*
- *Gestion de la polyvalence*
- *Elaboration du Plan de Développement des Compétences,...*

Le financement de l'ADEFIM est assuré jusqu'à 100 % du coût réel facturé par le prestataire, plafonné à 1000 € HT / jour, et limité à 5 jours par année civile.

Dans le cas du diagnostic GPEC, la limite de 5 jours est portée à 10 jours, dès lors que le diagnostic s'appuie sur un diagnostic industriel, qui peut comprendre un volet destiné à permettre à l'entreprise de mieux prendre en compte l'environnement de branche, dans le cadre de l'accord du 23 septembre 2016 relatif à l'emploi. La prise en charge est limitée à un diagnostic par entreprise tous les trois ans (sauf cas particulier le justifiant).

Le paiement est effectué contre présentation (possibilité de paiement direct au prestataire) :

- de la facture de l'entreprise
- de la copie de la facture du prestataire
- du descriptif de la prestation réalisée (contrat de prestation, convention ou cahier des charges, synthèse du plan d'actions, plan de préconisations, ...)

Intervention financière 2019 sous réserve des fonds disponibles et de modifications légales ou conventionnelles pouvant intervenir en cours d'année.

Pour toute information, contactez l'ADEFIM 01 au 04 74 32 02 59 ou adefim01@adefim.com